



MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°3 DU ET REVISION ALLEGEE N°1 DU PLU D'ORANGE (84)



J. MENTION DES AUTRES AUTORISATIONS POUR REALISER LA MODIFICATION ET LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Dates :

Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé par DCM du 15/02/2019

Modification n°1 du PLU approuvée par DCM du 11/04/2023

Modification n°2 du PLU approuvée par DCM du 13/12/2022

Déclaration de Projet valant Miste en compatibilité du PLU approuvée par DCM du 19/09/2023

Révision allégée n°1 du PLU prescrite par DCM du 06/02/2024

Modification n°3 du PLU prescrite par AM du 12/02/2024

AM : Arrêté de M le Maire - DCM : Délibération du Conseil Municipal

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE



POULAIN URBANISME CONSEIL

78 bd Marx Dormoy, 83300 DRAGUIGNAN

Email : contact@poulain-urbanisme.com



MODIFICATION (DE DROIT COMMUN) N°3 ET REVISION ALLEGEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME D'ORANGE (84)

MENTION DES AUTRES AUTORISATIONS NECESSAIRES

Le dossier d'enquête publique doit faire mention des autres autorisations nécessaires pour réaliser le projet dont le ou les maîtres d'ouvrage ont connaissance.

Concernant la modification (de droit commun) n°3 et la révision allégée n°1 du PLU d'Orange, au-delà de la présente enquête publique puis de l'approbation des dossiers par le Conseil Municipal, il n'y a pas d'autres autorisations à obtenir.

Il faudra que la modification du PLU et que la révision allégée du PLU soient néanmoins validées par le Contrôle de Légalité de l'Etat.

